

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 1<sup>er</sup> Février 2012 à 20 H 00**

HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)

- Approbation PV de la séance du 14/12/2011

### **FINANCES :**

- N°2012/01/01 - ➤Taux d'imposition 2012
- N°2012/01/02 - ➤Budget Primitif 2012 – Budget Principal
- N°2012/01/03 - ➤Budget Primitif 2012 – Budget Eau Potable
- N°2012/01/04 - ➤Budget Primitif 2012 – Budget Assainissement
- N°2012/01/05 - ➤Budget Primitif 2012 – Budget ZAC de la Mourette
- N°2012/01/06 - ➤Tarifs Eau et Assainissement
- N°2012/01/07 - ➤Tarifs Municipaux 2012

### **TECHNIQUES :**

- N°2012/01/08 - ➤Acceptation d'une opération réalisée par Clermont-Communauté
- N°2012/01/09 - ➤Cession d'une partie de la parcelle cadastrée BP n°19 par la Commune
- N°2012/01/10 - ➤Cession de parcelle par la Commune
- N°2012/01/11 - ➤Rachat d'immeuble à l'établissement public foncier SMAF cadastré section BS n°s 368, 369 (lot 3-8) & 370 (lot 3)
- N°2012/01/12 - ➤Adhésion à l'EPF
- N°2012/01/13 - ➤Travaux groupe scolaire Masage - Plan de financement – Demande de subvention DETR
- N°2012/01/14 - ➤Intégration d'une partie de voirie communale dans le domaine privée
- N°2012/01/15 - ➤Modification simplifiée n°2 du Plan Locale d'Urbanisme
- N°2012/01/16 - ➤Rétrocession voirie privée- Lotissement Le verger des Collonges

### **DIRECTION ANIMATION DE LA CITE :**

- N°2012/01/17 - ➤Attribution des subventions 2012 aux Associations

### **POLE PETITE ENFANCE :**

- N°2012/01/18 - ➤Convention Ecole
- N°2012/01/19 - ➤Convention Mapajou

### **QUESTIONS DIVERSES**

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2012

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille douze, le mercredi premier février à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 25 janvier 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	6	
Absents excusés non représentés	0	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE** Adjointes et Adjointes au Maire.

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacqueline BOSCHER, Nadine PIALOUX, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY** Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Olivier DEVISE	représenté par	François SAINT-ANDRE
Jacques COCHEUX	représenté par	Pierre CASSAN
André CASTRO	représenté par	Christine THOMAS
Jean-Baptiste AMBLARD	représenté par	Serge DUBOISSET
Stéphane JAREMKO	représenté par	Patrick NEHEMIE
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Josiane BOHATIER

*Mme Christine THOMAS a été nommé secrétaire de séance.*

#### **00. Approbation PV du 14/12/11.**

Plusieurs élus signalent avoir reçu avec leur dossier de Conseil Municipal un procès-verbal ne contenant pas toutes les pages.

M Le Maire propose donc que l'approbation de ce procès-verbal soit reportée au prochain Conseil Municipal.

#### **01.TAUX D'IMPOSITION 2012 .**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 voix contre :**

- **ADOPTÉ les taux d'imposition ci-dessous :**
- **taxe d'habitation : 12,39%,**
- **taxe sur le foncier bâti : 20.13 %**
- **taxe sur le foncier non bâti : 86,04 %**

#### **02. BUDGET PRIMITIF 2012. BUDGET PRINCIPAL.**

M.LE MAIRE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 4 Abstentions et 5 voix contre :**

- **ADOPTÉ le budget primitif 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

- **section de fonctionnement : 9 689 890,00 €**
- **section d'investissement : 5 329 281,00 €**

#### **03. BUDGET PRIMITIF 2012. SERVICE EAU POTABLE.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 abstentions :**

-**ADOPTÉ le budget primitif du service Eau Potable 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

- **section de fonctionnement : 75 000,00€**
- **section d'investissement : 165 100,00€**

#### **04. BUDGET PRIMITIF 2012. SERVICE ASSAINISSEMENT.**

M.CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

-**ADOPTÉ le budget primitif du service Assainissement 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

- **section d'exploitation : 754 210,00 €**

- section d'investissement : 561 700,00 €

#### **05. BUDGET PRIMITIF 2012. ZAC DE LA MOURETTE.**

M. LE MAIRE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 voix Contre :

-ADOPTE le budget primitif 2012 de la ZAC de la Mourette dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants

- section de fonctionnement : - €
- section d'investissement : 455 477,00 €

#### **06. TARIF EAU & ASSAINISSEMENT 2012.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 Abstentions :

- ADOPTE les nouveaux tarifs Eau & Assainissement pour l'année 2012.

#### **07. TARIF MUNICIPAUX 2012.**

M. LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

-ADOPTE les nouveaux tarifs des services municipaux pour l'année 2012, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

#### **08. ACCEPTATION D'UNE OPERATION REALISEE PAR CLERMONT-COMMUNAUTE.**

M.DUBOISSET présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- DONNE un avis favorable à cette opération

#### **09. CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BP N°19 PAR LA COMMUNE.**

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- DONNE son accord sur les conditions de cette future cession (10 €/m<sup>2</sup>)

-AUTORISE M LE MAIRE à faire établir le document de bornage afférent à ces divisions par un géomètre expert aux frais des acquéreurs,

-AUTORISE M LE MAIRE à signer les actes à venir, sachant que les frais seront supportés par les acquéreurs.

## **10.CESSION DE PARCELLE PAR LA COMMUNE.**

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- AUTORISE M LE MAIRE à céder à M. Bernard QUARATO la parcelle cadastrée Section BS numéro 614 appartenant à la commune pour un montant de 800,00 €.

-DIT que cette transaction sera à la charge de l'acquéreur.

-AUTORISE M LE MAIRE à signer ledit acte.

## **11.RACHAT D'IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF CADASTRE SECTION BS N°s 368,369 (lot 3-8) § (lot3).**

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

-ACCEPTE le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré section BS numéros 368, 369 (lots 3-8) & 370 (lot 3)

-ACCEPTE les modalités de paiement exposées ci-dessus,

-AUTORISE M LE MAIRE à signer tout document relatif à cette procédure,

- DESIGNE Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

## **12. ADHESIONS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF.**

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

-DONNE son accord aux adhésions précitées.

## **13. TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE MASAGE. PLAN DE FINANCEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION DETR.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

-SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR, correspondant à 30% du montant HT des travaux de grosses réparations des toitures du groupe scolaire du Masage, dans le respect du plan de financement proposé.

## **14.INTEGRATION D'UNE PARTIE DE VOIRIE COMMUNALE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- DECLASSE du domaine public, ce délaissé de voirie de 198 m2 et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

## **15.MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

**-APPROUVE la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier du Plan Local d'Urbanisme modifié (*documents communiqués pour le Conseil du 16/11/11*) comprend :**

- Préambule**
- Plan graphique avant et après modification**
- Liste des emplacements réservés après modification**

**-Le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au service de la Direction de l'Aménagement du Territoire Communal (sis 18, Rue de la Victoire) aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.**

**-La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.**

**-La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en Préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.**

## **16. RETROCESSION VOIRIE PRIVEE – LOTISSEMENT LE VERGER DES COLLONGES.**

**M. CASSAN présente le rapport.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

**-ACCEPTE cette rétrocession au prix de quatre euros (un euro par copropriétaire : M. Sylvain SPEH, Mme Hélène FONCK, Mme Juliette CORNU et Mme Isabelle NOUHAUD & M. D. PUISSANT).**

**-INCORPORE l'Impasse Berlioz d'une longueur de 25 mètres dans le domaine public, parcelle cadastrée Section AP numéro 978 pour 114 m<sup>2</sup>.**

**-AUTORISE M LE MAIRE à signer l'acte notarié établi aux frais des vendeurs par l'étude notariale de Beaumont,**

**-INFORME le service de l'Etat en charge du suivi de la consistance du domaine public communal de cette intégration**

## **17. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS .**

**M. CHAPUIS présente le rapport.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 21 voix Pour, 7 Non participation au vote et 5 Abstentions :**

**-APPROUVE l'octroi de subventions aux associations pour l'exercice budgétaire 2012 selon la répartition figurant au tableau annexé au présent rapport.**

**-DIT que les crédits nécessaires, pour un montant de 296 500.00 Euros, sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la commune pour l'année 2012.**

## **18. CONVENTION PASSERELLE MULTI-ACCUEILS ET MATERNELLE .**

**MME VERDIER présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- APPROUVE le contenu de la convention pour l'année 2012**
- AUTORISE M le Maire à signer ladite convention**

## **18.CONVENTION MAPAJOU .**

MME VERDIER présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE** la convention ci annexé avec l'association ARAMIS
- **AUTORISE MR LE MAIRE** à signer avec l'association ARAMIS, la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- **ACCORDE** une subvention de six mille euros (6 000 euros) à l'association ARAMIS et la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales valorisée à 2 000 € euros par an.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M.LE MAIRE** demande une minute de silence pour Ludovic LUCOT et Daniel BELLAIGUE, deux élus décédés dernièrement dans des circonstances tragiques.

**M. CASSAN** informe le Conseil Municipal que certaines dispositions qui figurent encore dans le PLU de la commune ne sont plus adéquates et que le contrôle de légalité a soulevé ce problème. En effet, certaines formules sont très subjectives et posent des problèmes d'application (ex : ensemble architectural cohérent). Il se pose également un vrai problème de fond avec le projet de la faculté de médecine et pharmacie (besoin de surélévation pour se mettre en conformité avec les nouvelles normes incendie). La commune va donc être amenée à relancer une procédure de modification du PLU. Il demande aux conseillers municipaux de lui faire remonter ainsi qu'au service compétent au sein de la collectivité, toutes les remarques faites sur le PLU actuel. Il précise que la gestion de ce dossier sera accomplie en interne à la Direction de l'Aménagement du Territoire.

**M. NEHEMIE** souhaite intervenir à propos des propositions du Président de la République, M. Sarkozy concernant le logement. La plus remarquée concerne la possibilité d'augmentation de 30% du droit à construire, par la possibilité de bonification du coefficient d'occupation des sols (COS) de 30%. Concrètement cela signifie par exemple, que là où le plan local d'urbanisme de la commune offrait la possibilité, par un COS de 0.30, la construction de 300 m<sup>2</sup> de SHON (surface hors d'œuvre nette) pour un terrain de 1000 m<sup>2</sup>, il sera alors possible d'édifier une construction allant jusqu'à 390 m<sup>2</sup>.

Cette mesure doit s'analyser pour deux types de constructions : la maison individuelle et l'immeuble collectif.

- 1) **Dans l'individuel, un coup d'épée dans l'eau, au mieux.** Cette mesure devrait avoir un impact quasi nul. En effet, beaucoup de permis de construire s'établissent aujourd'hui sans atteindre le plafond fixé par le COS. Relever celui-ci n'aura donc aucun effet. Celui-ci en aurait –il un , se poserait alors la question de la capacité financière des nouveaux propriétaires. Combien de foyers pourraient, si l'opportunité leur en était donnée, augmenter leur projet immobilier de 10, 20 voire 30% de son coût ? A un moment où les prêts immobiliers risquent fort d'être encore plus difficiles à mobiliser, il s'agit là d'un vœu pieu qui sera hors de portée de la plupart des futurs propriétaires.
- 2) **Le risque d'une nouvelle envolée du prix du foncier.** Pour la construction d'immeubles collectifs, il est évident de prime abord, que l'augmentation du droit à construire permet de faire baisser la part relative du foncier dans le coût d'une opération immobilière. Encore faut-il que les propriétaires de ce foncier ne rectifient pas leur prix de cession pour l'adapter à la rentabilité accrue du terrain. Dans ce cas, non seulement cela ne permettrait pas d'accroître significativement la faisabilité financière des opérations immobilières, mais on pourrait connaître une nouvelle envolée du prix du foncier, plombant ainsi tout effort de relance.

3) **Des mesures bien encadrées existent déjà.** En fait, cette mesure n'a rien de bien original. En effet, depuis la loi de programme sur les orientations de la politique énergétique de 2005 et l'arrêté du 3 mai 2007 en définissant l'application, il existe la possibilité de dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) de 20% pour les constructions ou rénovations performantes au plan énergétique, et même depuis la promulgation de la loi du Grenelle 2, de 30% sous certaines contraintes. De nombreuses communes se sont déjà saisies de ces dispositions pour étayer tout à la fois leur stratégie de densification urbaine et leur politique de développement durable. Dans celles-ci, l'impact sera donc nul. En plus, d'ores et déjà, la construction de logements à vocation sociale peut également permettre de dépasser le COS existant dans la limite de 20%. Cette mesure n'aura donc d'effet nouveau que dans le cadre de projets qui ne concerneraient ni le logement social, ni la haute performance énergétique. Cela risque donc de n'intéresser en fait que les promoteurs avides de rentabilité maximale à court terme. Pas sûr donc que la maîtrise des politiques urbaines s'y retrouve.

4) **Le retour de la jungle urbaine ?** Ces deux précédentes mesures sont conditionnées par l'adoption d'une délibération du conseil municipal, faute de quoi aucun dépassement n'est possible. L'autorité publique garde donc la maîtrise du jeu urbain. Aujourd'hui, un flou semble subsister quant aux pouvoirs communaux. Dans certaines interprétations de la proposition nouvelle, il y a inversion du processus. Ce sera au conseil municipal de prendre une délibération expresse pour s'opposer au dépassement de COS. Dans d'autres interprétations, plus inquiétantes, on cite Benoit Apparu, ministre du logement :

« Les communes ne pourront pas opposer aux demandeurs des permis de construire les règles d'urbanisme, précise-t-il. Il faudra en revanche respecter les règlements de copropriétés ou les exigences des monuments historiques. »

Si tel devait être le cas, ce serait un considérable retour en arrière à plus d'un titre. D'abord, cette mesure revient à ce que l'Etat impose de façon unilatérale des contraintes à la libre capacité des communes à définir leurs règles d'urbanisme et leur plan d'aménagement urbain. Ensuite cela revient à dire aussi que les promoteurs peuvent s'affranchir des règles d'urbanisme et construire dans des logiques de développement immobilier qui font fi des projets d'aménagement urbain d'une collectivité. Nous voilà donc revenus à des temps que l'on croyait oubliés d'une jungle urbaine où les rapaces seront tout à leur aise.

Des décennies de bataille pour construire de la cohérence urbaine battues en brèche dans une fuite en avant électoraliste : tous les ministres du Logement, de droite comme de gauche, peuvent se sentir désavoués !

Si des dispositions étaient rapidement adoptées pour autoriser dans ces conditions le dépassement du droit à construire, il serait nécessaire que nous votions au plus vite une délibération pour que la commune puisse s'opposer à cette possibilité de dépassement si nous voulons prévenir tout usage spéculatif de cette disposition. Il nous faudra être très attentifs dans les mois à venir et être prêts à réagir. »

**MME THOMAS** souhaite intervenir :

« **Le logement doit être une priorité nationale**

Cette année encore la Fondation Abbé Pierre fait le constat :

- plus de 700 000 personnes dépourvues de logement personnel
- 3,6 millions pas ou très mal logées

- plus de 5 millions de personnes supplémentaires en, situation de réelle fragilité de logement à court terme

La crise a joué un rôle d'accélérateur avec la fragilisation des ressources des ménages doublée de l'augmentation considérable du coût du logement, d'ou découle une précarité énergétique grandissante

On a même voulu précariser les plus démunis en interdisant les résidences en camping ou en habitat "différent"

les mesures annoncées par le gouvernement, une suite de contre-vérités et de fausses bonnes idées, ne sont que déréglementation supplémentaires et ne répondent en rien à la détresse de nos concitoyens.

En résumé

- refus d'encadrer les loyers : oublié le modèle allemand tant vanté par ailleurs , et leur réglementation qui fait que les citoyens allemands ont des loyers inférieurs de 30 à 50 % par rapport aux citoyens français
- rien sur la loi SRU et l'obligation de 20% de logements sociaux dans les villes de plus de 5000 habitants
- rien sur l'aide à la pierre ni les autorisations de construire des logements sociaux : là aussi le désengagement de l'Etat perdure
- par contre augmentation de 30% du droit à construire, aberrant à plusieurs points de vue
  - la libre administration des collectivités territoriales : loi de janvier 1983 qui leur transfère les compétences en d'urbanisme
  - le foncier va augmenter
  - le logement social va pâtir de cette augmentation, les bailleurs sociaux ne pourront pas s'aligner sur les promoteurs privés, alors que le gouvernement a déjà pillé le livret A, le 1% logement, et dernièrement les fonds des bailleurs sociaux ...

Il n'est même pas proposé de vendre les biens inutilisés de l'Etat et des établissements publics à des prix adaptés à l'objectif d'intérêt public : par exemple à Beaumont l'ex bureau de police a été vendu à la ville au prix fort. Des solutions autres existent dans d'autres pays: Espagne, Italie, où certains de ces biens sont mis à disposition d'associations qui les gèrent pour loger des personnes démunies

Heureusement les collectivités territoriales, tant critiquées par le même pouvoir pour leurs pseudos dérives budgétaires, font de leur mieux pour pallier ces manques. Pour ce qui est de Clermont Communauté: investissement dans le logement social : construction neuves et isolation thermique dans l'existant, mise en place de PIG MOUS et dernièrement démarche éco habitat et innovation, mais cela ne peut suffire

Rien donc dans ces propositions qui puisse répondre à la détresse de nos concitoyens, rien de la part de celui qui disait lors de son élection : " plus une seule personne ne dormira dans la rue à la fin de mon mandat"

Les électeurs sauront, j'espère, s'en souvenir ».

**M. CASSAN** partage ce qui vient d'être dit et ajoute que les réactions des spécialistes sont circonspectes. Il dit ne pas être inquiet car M. Sarkozy devrait, comme à son habitude, changer d'avis...

**M. SAUMUREAU** souhaite donner des informations concernant le partenariat entre la commune et la ligue contre le cancer pour la récolte de cartouches d'encre usagées. Le contexte économique difficile actuel a impacté ce secteur et plus particulièrement celui du recyclage. A titre d'information il donne les chiffres suivants :

- En 2009 ⇒ 29 000 € ont été collectés grâce à ce partenariat.
- En 2010 ⇒ 30 000 €
- En 2011 ⇒ 20 000 €

Les dons collectés en 2011 seront affectés à un projet d'espace consacré aux aspects physiques et soins esthétiques dédié aux personnes en rémission.

**M.DUMEIL** informe l'assemblée que, suite aux propos tenus concernant les interventions du Président de la République, certains membres de son groupe veulent quitter la séance.. C'est en effet, la première fois que l'on commente une émission de télévision en conseil municipal. Il indique qu'il pourrait également faire de même.

**M LE MAIRE** répond qu'il a recadré le débat mais qu'il soutient l'intervention de M. NEHEMIE concernant l'implication Beaumontoise face à certaines mesures annoncées.

## **FIN DE L'ORDRE DU JOUR ET CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL** **A 22H30.**

### **QUESTIONS CITOYENNES.**

Une personne a vu un enclos réalisé dans le parc de Boisbeaumont à la hauteur de l'impasse de l'ORTF. Elle demande la destination de cet enclos.

**M. SAUMUREAU** indique qu'il s'agit d'un espace de divagation pour les chiens (politique des chiens en ville) et signale la verbalisation des propriétaires qui ne ramassent pas les déjections canines.

La personne signale un arrêté communal imposant la tenue des chiens en laisse. Elle souhaite également revenir sur les propos tenus en fin de séance de conseil municipal et se dit très surprise de ces propos qu'elle considère comme déplacés dans un lieu inapproprié. Le conseil municipal doit être le théâtre où se tiennent les débats sur les affaires communales. Si des personnes veulent faire de la politique, qu'elles tiennent meeting.

**M LE MAIRE** répond que les décisions du Président de la République ou du gouvernement au niveau international se répercutent forcément sur la politique à Beaumont et peuvent conduire à des délibérations du Conseil Municipal.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 21 Mars 2012 à 20 H 00**

**HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)**

- **Approbation PV de la séance du 14/12/2011**
- **Approbation PV de la séance du 01/02/2012**

### **FINANCES :**

- N°2012/02/01 - **Compte Administratif Budget Principal 2011**
- N°2012/02/02 - **Compte de Gestion Budget Principal 2011**
- N°2012/02/03 - **Compte Administratif Budget Assainissement 2011**
- N°2012/02/04 - **Compte de Gestion Budget Assainissement 2011**
- N°2012/02/05 - **Compte administratif Budget Eau Potable 2011**
- N°2012/02/06 - **Compte de Gestion Budget Eau Potable 2011**
- N°2012/02/07 - **Compte Administratif Budget Zac de la Mourette 2011**
- N°2012/02/08 - **Compte de Gestion Budget Zac de la Mourette 2011**
- N°2012/02/09 - **DM n°1 Budget Assainissement 2012**
- N°2012/02/10 - **DM n°1 Budget Eau potable 2012**
- N°2012/02/11 - **DM n°1 Budget Principal 2012**
- N°2012/02/12 - **Recours au service de la Direction Nationale d'Intervention Domaniale**

### **DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- N°2012/02/13 - **Intégration d'une partie d'un délaissé de voirie communale dans le domaine privé de la commune**
- N°2012/02/14 - **Approbation du Règlement Intérieur des Jardins Communaux de Beaumont**
- N°2012/02/15 - **Eclairage. Rue des Collonges**
- N°2012/02/16 - **Vente d'une parcelle.**

### **DIRECTION ANIMATION DE LA CITE :**

- N°2012/02/17 - **Adoption du Règlement Intérieur des studios de répétitions du Tremplin**
- N°2012/02/18 - **Modification de tarifs**
- N°2012/02/19 - **Modifications de tarifs**

### **INFORMATIONS :**

- **Décisions du Maire prises par délégation du CM (fin 2011)**
- **Décisions du Maire prises par délégation du CM ( Janvier Février 20142)**

### **QUESTIONS DIVERSES**

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille douze, le mercredi premier février à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 14 mars 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	23	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	5	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Olivier DEWISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Monique VERDIER représentée par Pierre CASSAN  
Marie-Christine LEMESLE représentée par Colette FAURIAUX  
Jacqueline BOSCHER représentée par Françoise MONIER  
Jean-Baptiste AMBLARD représenté par Paul COLOMBIER  
Marie-Jeanne FARGIER représentée par Serge DUBOISSET

Absents non représentés : Alain DUMEIL, Caroline TAILHARDAT, Jean-Paul CUZIN, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY

*Mme Christine THOMAS a été nommé secrétaire de séance*

### **APPROBATION DU PV DU 14 DECEMBRE 2011.**

M. CASTRO fait deux remarques :

- p6 : il faut lire « c'est la crise du système bancaire qui a entraîné celle des dettes souveraines »
- p 16 la phrase correcte est : « la direction de l'usine avait accepté de les recevoir juste avant la décision de justice puis a annulé cette décision rompant le dialogue social ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, à la majorité par 26 voix Pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011.

### **APPROBATION DU PV DU 01 FEVRIER 2012.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, à la majorité par 27 voix Pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 01 février 2012.

### **01 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011. BUDGET PRINCIPAL.**

#### **M Le Maire s'absente pour les CA et ne participe pas aux votes.**

M. DEVISE présente les principaux points à partir du tableau de synthèse du compte administratif.

- **ARRETE** le Budget Principal 2011 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

### **02 – COMPTE DE GESTION 2011. BUDGET PRINCIPAL.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2011 aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011. BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 27 voix Pour

- **ARRETE** le compte administratif du budget annexe du service d'assainissement 2011 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

### **04 – COMPTE DE GESTION 2011. BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2011 du service d'assainissement aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **05 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 2 abstentions :

- **ARRETE** le compte administratif du Budget annexe du service de distribution de l'eau potable 2011 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

#### **06 – COMPTE DE GESTION 2011. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 26 voix Pour et 2 Abstentions :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2011 du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **07 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011. BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA MOURETTE.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 27 voix Pour :

- **ARRETE** le compte administratif du Budget annexe de la ZAC de la Mourette 2011 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

#### **08 – COMPTE DE GESTION 2011. BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA MOURETTE.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2011 de la ZAC de la Mourette aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **09 – DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET ASSAINISSEMENT 2012.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget assainissement 2012.

#### **10 – DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET EAU POTABLE 2012.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour et 2 abstentions :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget eau potable 2012.

#### **11 – DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET PRINCIPAL 2012.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget principal 2012.

#### **12 –REOURS AU SERVICE DE LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTION DOMANIALES.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **AUTORISE** M Le Maire à avoir recours au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales pour réaliser les ventes par adjudication des biens mobiliers de la commune.
- **AUTORISE** M Le Maire à remettre ses biens mobiliers sans limite de montant.

#### **13 – INTEGRATION D'UNE PARTIE D'UN DELAISSE DE VOIRIE COMMUNALE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE.**

M CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **DECLASSE** du domaine public ce délaissé de voirie d'environ 255 m<sup>2</sup> et 300 m<sup>2</sup> et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

#### **14 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS COMMUNAUX DE BEAUMONT.**

M CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des jardins communaux de Beaumont
- **APPROUVE** le principe et le montant du droit forfaitaire d'entrée de 50 € par bénéficiaire et de la redevance annuelle fixée à 0,5 € par m<sup>2</sup>.
- **DELEGUE** au CCAS l'instruction des dossiers de demande et de prolongation d'attribution de jardins.
- **DELEGUE** à M le Maire l'attribution des jardins sur proposition du CCAS

#### **15 – ECLAIRAGE.RUE DES COLLONGES.**

M CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2012 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 7 480 Euros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

#### **15 bis- ECLAIRAGE. TERRAIN DE FOOTBALL.**

M CASSAN présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2012 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 131 410 Euros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,

#### **15 ter- ECLAIRAGE. RUE DE LA PAIX ET RUE D'ALSACE.**

M CASSAN présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2012 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 9 910 Euros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,

#### **15 quater- ECLAIRAGE IMPASSE SAINT PIERRE.**

M CASSAN présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus,
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2012 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 1 445 Euros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.

#### **16 – VENTE D'UNE PARCELLE.**

M CASSAN présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **AUTORISE** M Le Maire à procéder à la vente de la parcelle BK 160 de 198 m<sup>2</sup> au profit de M. Mme LOPEZ Antonio pour un montant total de Cinq mille cent quarante huit euros (5 148 €),
- **DIT** que sera établi un acte administratif,
- **DESIGNE** Pierre CASSAN, adjoint, pour représenter la Commune à la signature de l'acte requis.

#### **17 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STUDIOS DU TREMLIN.**

Mme FAURIAUX introduit le rapport en indiquant que le décalage dans le temps entre la mise en route du Tremplin en 2011 et l'ouverture des studios s'explique par la nécessité d'aménager ceux-ci et notamment d'acquies le matériel. Elle présente ensuite le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **ADOPTÉ**, le règlement intérieur annexé
- **CHARGE** Monsieur le Maire et l'administration municipale de son application à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2012

### **18 – MODIFICATION DE TARIFS.**

M CHAPUIS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix Pour :

- **FIXE** le montant de la redevance de droits de place de la fête des Cornards à 5€ (part fixe) par exploitant + 1.5 € par m<sup>2</sup> de surface publique occupée.
- **DIT** que ce tarif entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012

### **19 – MODIFICATION DE TARIFS.**

Mme FAURIAUX présente le rapport.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M.DUBOISSET évoque le nettoyage de l'Artière qui aura lieu le 24/03 et invite toutes les bonnes volontés à y participer.

### **PAS DE QUESTIONS CITOYENNES**

### **CLOTURE DU Conseil Municipal A 21h47**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 09 Mai 2012 à 20 H 00**

**HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)**

- **Approbation PV de la séance du 21 Mars 2012**

### **FINANCES :**

- N°2012/03/01 - **Décision modificative n°2. Budget Principal 2012**
- N°2012/03/02 - **Garantie d'emprunt accordée par la commune à Logidôme.  
Construction 6 logements route de Romagnat**
- N°2012/03/03 - **Garantie d'emprunt accordée par la commune à Logidôme.  
Construction 25 logements route de Romagnat**
- N°2012/03/04 - **Garantie d'emprunt accordée par la commune à Logidôme.  
Construction 6 logements route de Romagnat**
- N°2012/03/05 - **Garantie d'emprunt accordée par la commune à Logidôme.  
Construction 25 logements route de Romagnat**
- N°2012/03/06 - **Mandat spécial élus. Déplacement commande publique.**

### **RESSOURCES :**

- N°2012/03/07 - **Personnel communal. Création de 8 postes pour emploi saisonnier  
et recrutement d'agents non titulaires.**

### **DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- N°2012/03/08 - **Rachat d'immeuble à l'EPF-Smaf cadastré BS 363**
- N°2012/03/09 - **Révision du montant de la redevance d'occupation du domaine public**
- N°2012/03/10 - **Bail à réhabilitation avec l'association habitat et Humanisme.  
Immeuble sis rue du Terrail cadastrés section BS 355, 356,357 et 362**
- N°2012/03/11 - **Convention avec SFR. Support de téléphonie mobile de l'Artière**
- N°2012/03/12 - **Vente de deux parcelles Rue des vigneronns cadastrées BS 480 et 483**

### **POLE ENFANCE:**

- N°2012/03/13 - **Convention passerelle multi-accueils et maternelles**

### **HOTEL DE VILLE :**

- N°2012/03/14 - **Convention chantier école**

### **INTERCOMMUNALITE :**

- N°2012/03/15 - **Convention de mise à disposition de services entre la communauté  
D'agglomération Clermontoise et la ville de Beaumont.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2012

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille douze, le mercredi neuf mai à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 30 Avril 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	31	
Absents représentés	2	
Absents non représentés		

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE, Adjointes et Adjoint au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, , Jean Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Nadine PIALOUX                      représentée par      Pierre CASSAN

Caroline TAILHARDAT              représentée par      Josiane BOHATIER

*Mme Marie-Jeanne FARGIER a été nommée secrétaire de séance.*

### **APPROBATION DU PV DU 21 MARS 2012.**

M.DUMEIL souhaite une modification sur la forme : la déclaration préalable doit apparaître avant l'appel des présents afin que l'on comprenne bien l'ordre chronologique des événements lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, à la majorité par 29 voix Pour et 4 Non participation au vote :

- **APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 21 mars 2011.**

### **01 –DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET PRINCIPAL 2012 .**

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Arrivée de M. GORY à 20h10.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 Abstentions :

- **ADOpte la décision modificative n°2 du budget principal 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>9 781 470,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>177 500 €</b>	<b>5 598 361,00 €</b>

### **02 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME.CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS ROUTE DE ROMAGNAT.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

### **03 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME.CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS ROUTE DE ROMAGNAT.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

### **04 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME.CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS ROUTE DE ROMAGNAT.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

#### **05 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME.CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS ROUTE DE ROMAGNAT.**

M DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

#### **06 –MANDAT SPECIAL ELUS. DEPLACEMENT COMMANDE PUBLIQUE.**

M LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **DONNE mandat spécial à M. le Maire, Mme Marie-Christine Lemesle, Mme Colette Fauriaux et Mme Claudine Olléon-Dumas pour se rendre à la Commission Nationale,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.**

#### **07 – PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE 8 POSTES POUR EMPLOIS SAISONNIERS ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES.**

Mme BONNIN présente le rapport et précise qu'en 2012, 8 postes sont créés au lieu du double les années précédentes, ceci dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse du budget « gestion du personnel ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE la création de huit postes pour besoin saisonnier et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2012 afin de renforcer les effectifs des services techniques et administratifs.**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget 2012.**

#### **08 –RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF – SMAF CADASTRE BS 363.**

M CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ACCEPTE le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré section BS numéro 363**
- **ACCEPTE les modalités de paiement exposées ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,**
- **DESIGNE Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.**

#### **09 – REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC .**

M.CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ANNULE** le tarif de la redevance d'Occupation du Domaine Public lors de travaux tel qu'il a été voté par délibération 2012/01/07 en date du 1<sup>er</sup> février 2012,
- **FIXE** le tarif de la Redevance d'Occupation du Domaine Public lors de travaux à 2 €/m2/semaine entamée, en maintenant la franchise de 4 semaines,
- **CONFIRME** les autres tarifs.

#### **10 – BAIL A REHABILITATION AVEC L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME. IMMEUBLE SIS RUE DU TERRAIL CADASTRE BS 355,356,357 ET 362.**

M CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour ::

- **AUTORISE l'EPF-Smaf, à mettre à disposition pendant une durée de 12 ans les biens mentionnés ci-dessus à l'Association Habitat & Humanisme par le biais d'un bail à réhabilitation à titre gratuit.**
- **AUTORISE** la rédaction du bail entre EPF et Habitat et Humanisme en la forme notariée.

#### **11 – CONVENTION AVEC SFR . SUPPORT DE TELEPHONIE MOBILE DE L'ARTIERE.**

M CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M. le maire à signer le projet de convention ci-joint et qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2011, sachant que, outre une indemnité de 5 000 €, cette convention prévoit le respect des dispositions de l'accord conclu entre Beaumont et les opérateurs de téléphonie mobile le 6 décembre 2011 ainsi qu'une redevance annuelle de 11 000 €/an, actualisable au 1<sup>er</sup> août de chaque année sur la base d'une hausse de 2 %.**

#### **12 –VENTE DE DEUX PARCELLES RUE DES VIGNERONS CADSTREES BS 480 ET 483.**

M CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M. le maire à procéder à la vente des parcelles cadastrées Section BS numéros 480 & 483 ayant respectivement une surface de 71 & 107 m<sup>2</sup> au profit de M. Mme ROQUES Sylvain pour un montant total de Quarante-deux mille euros (42 000 €),**
- **DIT** que sera établi un acte notarié.

#### **13 – CONVENTION PASSERELLE MULTI-ACCUEILS ET MATERNELLES.**

Mme VERDIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** le contenu de la convention pour l'année 2012
- AUTORISE M le Maire à signer ladite convention**

#### **14 – CONVENTION CHANTIER ECOLE.**

M LE MAIRE présente le rapport et précise que cette action se fera en collaboration avec Clermont-Communauté et le PLIE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M le Maire à signer la convention de prestation tripartite entre Clermont Communauté, la Ville de Beaumont, et l'entreprise d'insertion EJA, relative au chantier**

## **15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLERMONTOISE ET LA VILLE DE BEAUMONT.**

M LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre Clermont Communauté et la ville de Beaumont, pour les années 2012, 2013 et 2014.**
  
- **APPROUVE la fiche sectorielle au titre de l'année 2012.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

M.DUMEIL souhaite signaler qu'il a reçu une invitation de la DAC concernant la cérémonie du 08/05. Celle-ci commence par « Cher confrère, chère consœur ». Le terme ne paraît pas bien approprié.

M.NEHÉMIE mentionne que la Maison de l'Europe a déménagé et demande s'il y a des projets concernant cet immeuble.

M LE MAIRE en profite pour dire qu'il s'est rendu à l'inauguration de la Maison de l'Europe place de la bourse à Clermont. Ces nouveaux locaux ont été mis à disposition par le Conseil Général et il faut s'en féliciter car c'est une très bonne chose pour cette association. Mais il souligne que la Présidente a publiquement, à plusieurs reprises, remercié la ville de Beaumont sans que la maison de l'Europe n'existerait pas.

M. CASSAN indique que des pistes de réflexion sont en cours concernant ces locaux : au rez de chaussée : un local à usage technique permettant d'enlever l'équipement électrique extérieur, des wc publics. Aux deux premiers niveaux : L'Ophis travaille sur un projet éventuel. Au dernier étage : installation d'opérateur téléphonique.

M. DUMEIL pense qu'il serait opportun de supprimer cette « verrue ».

M. CASSAN indique que toute intervention dans ce secteur nécessite un travail avec l'ABF.

### **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21h10**

### **QUESTIONS CITOYENNES**

Une personne souhaite savoir pourquoi il y a un panneau au rez de chaussée de la maison des beaumontois indiquant un « cyber centre » alors qu'il n'y en a pas. Cet équipement manque à la ville et aux habitants. Il cite la ville d'Aubière (entre autres) qui met à disposition des habitants à la médiathèque un ordinateur avec un accès internet permettant de faire toutes sortes de démarches en ligne. La personne demande l'intervention de M le Maire en tant que vice-président de Clermont-Communauté.

M LE MAIRE remercie de cette intervention et indique que ce sujet fait débat avec Clermont-Communauté. Avant le transfert de compétence, il était prévu, à l'étage, une salle pré équipée pour l'informatique. Lorsque le transfert à Clermont-Communauté a été fait, la demande de la mise en place d'un espace multimédia a été formulée également puisque tout était équipé. Mais ce dossier est toujours au point mort. Techniquement, tout est en place. Ce qui pose problème c'est la question de l'accompagnement humain.

Mme LEMESLE indique que lors de la dernière réunion avec Clermont-Communauté, ce problème a été évoqué. Des tablettes numériques doivent arriver et seront mises à disposition des personnes le souhaitant.

La personne indique que ces tablettes ne sont toujours pas là.

M LE MAIRE précise que suite à cette sollicitation, un vœu ou un courrier seront fait pour que ce dossier avance.

Une personne souhaite connaître la puissance de l'antenne relais du stade de l'Artière et les risques encourus.

M CASSAN répond que cette installation est dans le cadre du respect de la loi. Des expertises ont été diligentées.

M LE MAIRE indique qu'il faut être très prudent sur cette question. La dangerosité liée aux antennes est faible comparée à celle liée aux récepteurs. Les sujets les plus sensibles sont les enfants. Lorsque l'on se trouve dans une zone mal desservie, l'appareil téléphonique recherche le réseau en permanence et devient émetteur d'ondes électromagnétiques..

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 27 Juin 2012 à 20 H 00

HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)

- Approbation PV de la séance du 09 Mai 2012

### FINANCES :

- N°2012/04/01 - Dotation Solidarité Urbaine 2011.
- N°2012/04/02 - Modification du tarif municipal : extension de l'accueil de loisirs sans Hébergement aux 12-14 ans.

### RESSOURCES :

- N°2012/04/03 - Contrat de prévoyance.
- N°2012/04/04 - Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'ATSEM.
- N°2012/04/05 - Modification du tableau des effectifs : avancements de grade.
- N°2012/04/06 - Modification du tableau des effectifs : suppression de postes
- N°2012/04/07 - Personnel communal : augmentation de temps de travail

### DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- N°2012/04/08 - Acquisition parcelle cadastrée BP 428.
- N°2012/04/09 - Acquisition parcelle cadastrée BO 434.
- N°2012/04/10 - Cession de parcelle par la commune.
- N°2012/04/11 - Convention avec Orange. Support de téléphonie mobile au CTM.

### OBJETS MOBILIERS :

- N°2012/04/12 - Demande d'inscription et de classement au MH d'une bannière de Fanfare musicale.
- N°2012/04/13 - Demande d'inscription et de classement au MH d'un drapeau des Prévoyants de l'Avenir.
- N°2012/04/14 - Demande de classement au MH d'un drapeau Napoléon III.

### DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA CITE :

- N°2012/04/15 - Commande Publique : Contrat de production et de suivi de réalisation De l'œuvre « Aire(s) de repos/éclats de paysage ».
- N°2012/04/16 - Signature d'une convention avec le comité de jumelage de Beaumont.
- N°2012/04/17 - Signature d'une convention de partenariat avec « Culture du Cœur Auvergne ».
- N°2012/04/18 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec L'association « Beaumont Gymnastique Mixte ».
- N°2012/04/19 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec L'association « As en danse »
- N°2012/04/20 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec L'association « BFAM »
- N°2012/04/21 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec L'association « Tennis Club de Beaumont ».
- N°2012/04/22 - Signature d'une convention avec l'ANCV.

**INTERCOMMUNALITE :**

N°2012/04/23 - Approbation du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage.

**INFORMATION :**

- Décisions du Maire

**QUESTIONS DIVERSES**

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUN 2012**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille douze, le mercredi vingt sept juin à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 19 juin 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	<b>26</b>	
Absents représentés	<b>6</b>	
Absents non représentés	<b>1</b>	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE, Adjointes et Adjoint au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean Baptiste AMBLARD, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Martine PERS, Habib BERKANI, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Monique VERDIER	représentée par	François SAINT-ANDRE
Jacqueline BOSCHER	représentée par	Christian BERNAUD
Marie-Jeanne FARGIER	représentée par	Marcel CHAPUIS
Patrick NEHEMIE	représenté par	Stéphane JAREMKO
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Alain DUMEIL
Josiane BOHATIER	représentée par	Jean-Paul CUZIN

**Absente non représentée :**

Viviane JUILLARD

*M Marc SAUMUREAU a été nommé secrétaire de séance.*

### **01. DOTATION SOLIDARITE URBAINE 2011.**

M. DE VISE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** de cette présentation concernant la Dotation de Solidarité Urbaine 2011.

### **02. MODIFICATION DU TARIF MUNICIPAL : EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AUX 12-14 ANS.**

M. DE VISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** le tarif de participation des familles à l'accueil des jeunes de 12 à 14 ans selon les grilles exposées dans le rapport
- **DIT** que ce tarif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012

### **03. CONTRAT DE PREVOYANCE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **SE JOINT** à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion va engager courant 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- ET
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **04. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'un poste, à temps complet, d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **05. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS DE GRADE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** toutes les modifications définies dans le rapport (avancements de grade, suppressions et créations de poste) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

### **06. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les suppressions des postes suivants au tableau des effectifs :  
UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ière</sup> CLASSE,  
DEUX POSTES ADJOINTS TECHNIQUES 2<sup>ième</sup> CLASSE, UN POSTE  
ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ière</sup> CLASSE, UN POSTE D'ANIMATEUR  
PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE.
- **APPROUVE** la suppression de ces postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- **ADOPTE** de ce fait le tableau des effectifs du personnel tel qu'il figure en  
annexe du rapport

**07. PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail de deux postes d'adjoints  
techniques de 2<sup>ème</sup> classe respectivement à 28 heures et 32 heures  
hebdomadaires
- **APPROUVE** ces augmentations de temps de travail au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**BILAN SOCIAL AU 31/12/2011.**

*Mme BONNIN présente le bilan social.*

**08. ACQUISITION PARCELLE CADASTREE BP 428.**

M.CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BP n° 428, aux modalités de  
paiement exposées dans le rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **ACCEPTTE** que cette acquisition soit transcrite sous la forme d'un acte administratif
- **AUTORISE M Pierre CASSAN**, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte administratif

**09. ACQUISITION PARCELLE CADASTREE BO 434.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n° 434, aux modalités de  
paiement exposées dans le rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,

- **DESIGNE** Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

#### **10. CESSION DE PARCELLE PAR LA COMMUNE.**

M. CASSAN présente le rapport.

##### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M le Maire** à céder à M. & Mme DUARTE Manuel la parcelle cadastrée Section BS n° 192 appartenant à la commune, pour un montant de 7 500,00 €.
- **AUTORISE M Cassan, 1<sup>er</sup> Adjoint**, à signer l'acte administratif.

#### **11. CONVENTION AVEC ORANGE. SUPPORT DE TELEPHONIE MOBILE AU CTM.**

M. CASSAN présente cette convention.

##### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire** à signer le projet de convention ci-joint et qui prendra effet à compter du 4 octobre 2012 pour une durée de 12 ans, sachant que cette convention prévoit le respect des dispositions de l'accord conclu entre Beaumont et les opérateurs de téléphonie mobile le 6 décembre 2011 ainsi qu'une redevance annuelle de 8 200 €/an, actualisable chaque année à la date anniversaire de prise d'effet de la convention sur la base d'une hausse de 2,5 %.

#### **11 BIS. ADHESIONS AU SIEG.**

M. CASSAN présente le rapport.

##### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public
- **PREND ACTE** qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **12. DEMANDE D'INSCRIPTION ET DE CLASSEMENT AU MH D'UNE BANNIERE DE FANFARE COMMUNALE.**

Mme THOMAS présente cette demande.

##### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M. le Maire** à solliciter l'inscription et le classement de ce drapeau.

#### **13. DEMANDE D'INSCRIPTION ET DE CLASSEMENT AU MH D'UN DRAPEAU DES PREVOYANTS DE L'AVENIR.**

Mme THOMAS présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'inscription et le classement de ce drapeau.

**14. DEMANDE DE CLASSEMENT AU MH D'UN DRAPEAU NAPOLEON III.**

Mme THOMAS présente cette demande.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le classement de ce drapeau.

**15. COMMANDE PUBLIQUE : CONTRAT DE PRODUCTION ET DE SUIVI DE REALISATION DE L'ŒUVRE « AIRE(S) DE REPOS / ECLATS DE PAYSAGE ».**

M le Maire présente le rapport et rappelle l'historique de ce dossier.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M le Maire**, à signer un CONTRAT DE PRODUCTION ET DE SUIVI DE REALISATION DE L'ŒUVRE "air(e)s de repos/ Eclats de paysage"-commande publique déconcentrée COMMUNE DE BEAUMONT-VALERIE DU CHENE
- **DIT** que ce contrat entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012

**16. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE DE JUMELAGE DE BEAUMONT.**

M. CHAPUIS présente cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire**, à signer avec le Comité de Jumelage de Beaumont la convention annexée au rapport, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012 ;
- **DIT** que cette convention annule et remplace la précédente en date du 14/12/11.

**17. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIATS AVEC « CULTURE DU CŒUR AUVERGNE ».**

Mme LEMESLE présente cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire**, à signer avec l'Association Cultures du Cœur Auvergne, la Convention de Partenariat annexée au rapport
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Septembre 2012

**18. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « BEAUMONT GYMNASTIQUE MIXTE ».**

M. BERKANI présente cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire**, à signer avec l'association « BEAUMONT GYMNASTIQUE MIXTE » la convention annexée au rapport, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012 ;
- **DIT** que cette convention annule et remplace la précédente en date du 14/12/11

**19. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « AS EN DANSE ».**

M. BERKANI présente cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire**, à signer avec l'association « AS EN DANSE » la convention annexée au rapport, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012 ;
- **DIT** que cette convention annule et remplace la précédente en date du 14/12/11

**20. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « BFAM ».**

M. BERKANI présente cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M le Maire**, à signer avec l'association « BFAM » la convention ci-annexée au rapport, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012 ;
- **DIT** que cette convention annule et remplace la précédente en date du 14/12/11

**21. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB DE BEAUMONT ».**

M. BERKANI présente cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire**, à signer avec l'association « TENNIS CLUB DE BEAUMONT » la convention annexée au rapport, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012 ;
- **DIT** que cette convention annule et remplace la précédente en date du 14/12/11

**22. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ANCV.**

M.DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire**, à signer avec la convention prestataire ANCV

- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012

### **23. APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE.**

M. Le Maire présente ce projet.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable sur les principes du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2018 proposé par l'Etat et le Conseil Général

### **24. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA CAPTURE ET LE TRANSPORT D'ANIMAUX ET A LA GESTION DE FOURRIERE ANIMALE.**

M.DEVISE présente ce dossier.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ces dispositions
- **DECIDE D'ADHERER** au groupement de commande relatif à la prestation de capture et transport d'animaux et de fourrière animale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive correspondante

### **INFORMATION**

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M. CASSAN présente ces décisions.

#### **VŒU. AFPA.**

Mme THOMAS donne lecture de ce vœu qui est adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. DUMEIL souhaite évoquer le marché hebdomadaire du samedi matin, qui se tient depuis le lancement des travaux de l'Hôtel de Ville, sur le parking de la maison des associations. Il indique qu'il a été saisi par des commerçants qui voient leur activité décroître de 40 à 50% par rapport à l'emplacement précédent (parking Bopfingen). En particulier des personnes âgées ont des difficultés à porter les sacs et cabas.

Il demande si des solutions pourraient être trouvées. Il pense notamment au terrain situé derrière la maison du 320 rue Vercingétorix, actuellement occupée par le « Pôle Ressource » de la commune ou encore à l'occupation de rue (Hôtel de Ville, Grand Champ...) comme cela se voit dans d'autres communes.

Mme THOMAS indique qu'elle connaît cette situation puisqu'elle entretient un contact fréquent avec les commerçants du marché. Cependant un retour en centre ville serait problématique (sécurité, mise en place du dispositif de réquisition d'une rue...). Effectivement, la synergie avec les commerces de la rue de l'Hôtel de Ville se perd avec ce nouvel emplacement. Afin de faire venir la population sur le marché des actions d'animations sont mises en place (groupe folklorique...). Elle propose une réunion avec les commerçants du marché afin de tenter de trouver une solution commune.

M. le Maire indique qu'il faut étudier très sérieusement le problème car il est impératif de conserver notre marché, en prenant bien en compte les impacts sur la circulation.

**CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21h45.**

**PAS DE QUESTIONS CITOYENNES**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 19 Septembre 2012 à 20 H 00**

**HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)**

- **Approbation PV de la séance du 27 Juin 2012**

### **FINANCES :**

- N°2012/05/01** - Affectation du résultat de clôture 2011. Budget Principal et budgets annexes
- N°2012/05/02** - Budget supplémentaire 2012. Budget Principal
- N°2012/05/03** - Budget supplémentaire 2012. Budget Assainissement
- N°2012/05/04** - Budget supplémentaire 2012. Budget Eau potable
- N°2012/05/05** - Budget supplémentaire 2012. Budget ZAC de la Mourette

### **DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- N°2012/05/06** - Adhésion à l'Aduhme
  - N°2012/05/07** - Acquisition d'un équipement communal à usage de salle d'animation et réunion dans la résidence des « 6 collines »
  - N°2012/05/08** - Adhésions à l'établissement public foncier-SMAF
  - N°2012/05/09** - Rachat d'immeuble à l'établissement public foncier- SMAF cadastré BR 218
  - N°2012/05/10** - Rachat d'immeuble à l'établissement public foncier- SMAF cadastré BS 261
  - N°2012/05/11** - Vente des parcelles cadastrées BP 430 et 431
  - N°2012/05/12** - Vente de la parcelle cadastrée BS 363
  - N°2012/05/13** - Intégration dans le domaine public routier communal (ex RD 777C)
- Rapport non délibératif :** - Arrêté municipal concernant l'extinction partiel de l'éclairage en milieu de nuit
- N°2012/05/ 14** - Mise aux normes de l'éclairage et nouveaux équipements

### **PETITE ENFANCE :**

- N°2012/05/15** - Contrat Enfance-Jeunesse 2012-2015

### **INTERCOMMUNALITE :**

- N°2012/05/16** - Comité de pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets de Clermont-Communauté. Désignation d'un membre.

### **INFORMATIONS :**

- Rapport annuel d'activité de Clermont-Communauté. Année 2011
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire. Année 2011.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 SEPTEMBRE 2012**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille douze, le mercredi dix neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 11 septembre 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.</b>
Présents	<b>28</b>	
Absents représentés	<b>5</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NÉHEMIE, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Jacques COCHEUX	représenté par	François SAINT-ANDRÉ
Sylvie PEYROT	représentée par	Pierre CASSAN
Martine PERS	représentée par	Patrick NÉHEMIE
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Josiane BOHATIER
Jean-Paul CUZIN	représentée par	Alain DUMEIL

*Mme Claudette BONNIN a été nommée secrétaire de séance.*

Une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Robert COUVAUD, décédé le 24 juillet 2012. Maire honoraire et maire de 1971 à 1995.

## **01. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE 2011**

### **Budget Principal et budgets annexes**

M. DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **AFFECTE** comme suit le résultat de clôture 2011 du budget Principal et des budgets annexes.

	Résultats d'investissement 2011 (après RAR)	Résultats de fonctionnement 2011	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
<b>Budget Principal</b>	-1 054 495.07	1 311 865.02	1 054 495.07	257 369.95
<b>Budget Assainissement</b>	- 268 407.85	276 093.91	268 407.85	7 686.06
<b>Budget Eau Potable</b>	- 61 328.54	80 101.33	61 328.54	18 772.79
<b>Budget ZAC de la Mourette</b>	660 866.73	0	0	0,00

## **02. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012**

### **Budget principal**

M. DEVISE présente le rapport et donne quelques explications.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 Abstentions :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget principal 2012 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 543 170.95 €
- section d'investissement : 2 536 231.07 €

## **03. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012**

### **Budget Assainissement.**

M. DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget assainissement 2012 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 32 686.06 €
- section d'investissement : 125 993.91 €

#### **04. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012**

##### **Budget Eau potable**

M. DEVISe présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 Abstentions :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget eau potable 2012 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 34 772.79 €
- section d'investissement : - 10 598.67 €

#### **05. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012**

##### **Budget ZAC de la Mourette**

M. DEVISe présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget de la ZAC de la Mourette 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 0 €
- section d'investissement : 660 866.73 €

#### **06. ADUHME : Dénonciation des conventions cadre et d'application / Adhésion / Désignation de représentants de la commune / Evolution progressive de cotisation**

M.SAUMUREAU présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DENONCE** la convention cadre (qui définit les caractéristiques d'adhésion et du partenariat envisagé) avec l'ADUHME en date du 15 décembre 2010 prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2010.09.28 ;
- **DENONCE** la convention de Conseil en Energie Partagée avec l'ADUHME pour une durée de 3 ans en date du 23 mars 2011 prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2011.02.15 ;

- **ADHERE à l'Aduhme** dans le cadre d'un régime de cotisation unique comprenant l'adhésion proprement dite et l'accès à l'ensemble des actions proposées par l'ADUHME ;
- **DESIGNE M. SAUMUREAU** élu titulaire et Mme PIALOUX élue suppléante pour représenter la commune ;
- **ACCEPTE**, sous réserve des inscriptions budgétaires à venir, l'évolution progressive de la cotisation selon les modalités suivantes :

- **2012 : 5 976 €**
- **2013 : 6 821 €**
- **2014 : 7 666 €**
- **2015 : 8 508 €** (à actualiser en fonction de la population communale)

Etant précisé que cette évolution ne pourra être révisée et les engagements réciproques des partenaires seront définitivement acquis, sauf si, du fait de son activité l'ADUHME pouvait bénéficier d'aides complémentaires. Dans ce cas la commune de Beaumont pourra bénéficier d'une offre financière plus favorable.

#### **07. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2010.06.10 ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT COMMUNAL A USAGE DE SALLE D'ANIMATION DANS LA RESIDENCE DES «6 COLLINES»**

M. DEWISE présente le rapport

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, pour un montant de 209 642.98 € H.T. soit 250 733,00 € TTC.

#### **08. ADHESIONS A L'EPF**

M.CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord à l'adhésion à l'EPF de la Commune d'Ebreuil.

#### **09. RACHAT D'IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF CADASTRE SECTION BR N° 218**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré section BR numéro 218,
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

#### **10. RACHAT D'IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF**

## **CADASTRE SECTION BS N° 261**

M. CASSAN présente le rapport.

### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **ACCEPTÉ** le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré section BS numéro 261,
- **ACCEPTÉ** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

## **11.VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP N°S 430 & 431 RESPECTIVEMENT A M. & MME FLOT GABRIEL ET M. GIARD BRUNO**

M. CASSAN présente le rapport.

### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DONNE** son accord sur les conditions de ces cessions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte requis, sachant que les frais seront supportés par les acquéreurs.

## **12. VENTE D'UN IMMEUBLE CADASTRE SECTION BS 363**

M CASSAN présente le rapport.

### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente, par acte notarié, de l'immeuble cadastré section BS numéro 363 au profit de M. & Mme GOURBE Serge-Henri pour un montant total de trente et un mille cinq cent euros, sachant que les frais notariés sont supportés par l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

## **13. INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL (EX RD 777 C)**

M. CASSAN présente le rapport.

### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DONNE** son accord au transfert dans la voirie publique communale de 512 m correspondant aux sections matérialisées en noir sur le document joint, issues de la voirie départementale (RD 777 C) après réalisation des travaux requis par le département.

## **RAPPORT NON DELIBERATIF : ARRETE MUNICIPAL CONCERNANT L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE EN MILIEU DE NUIT**

M. CASSAN présente ce rapport non délibératif.

#### **14. MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE ET NOUVEAUX EQUIPEMENTS**

M. CASSAN présente ce rapport.

##### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus,
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2012 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 6 660 €uros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

#### **15. CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE**

Mme VERDIER présente le rapport.

##### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE**, en toute sa teneur, le contenu du contrat enfance – jeunesse,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2015.

#### **16. COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS CLERMONT-COMMUNAUTE**

M. le MAIRE présente ce rapport.

##### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Monsieur Marc SAUMUREAU, représentant de la Commune de Beaumont au sein du comité de pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets de Clermont-Communauté.

#### **17. RAPPORT D'ACTIVITE 2011 CLERMONT-COMMUNAUTE**

M. AMBLARD présente le rapport annuel.

##### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,**

- **PREND** acte du rapport d'activité et du compte administratif de Clermont Communauté pour l'année 2011.

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE ANNEE 2011**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. DUMEIL intervient pour alerter sur l'état de « dégradation terrible de la rue de Montpoly ».

M. CASSAN lui répond que mission a été donnée au Directeur de l'Aménagement du Territoire de déterminer une estimation financière de travaux de remise en état. Il complète en disant que cette rue présente, a priori, peu de problèmes de réseau mais par contre beaucoup de remises à niveau de trottoirs.

M. DUMEIL évoque le chantier qui se termine passage Brennus, dont la configuration surprend. Il exprime sa déception quand à l'appartement en rez-de-chaussée qui comprend des fenêtres à 70 cm du sol. Il trouve dommage que les architectes dessinent des logements qu'ils ne voudraient pas habiter.

M. le MAIRE répond qu'il est parfois difficile de concilier des logiques différentes, et notamment l'optimisation du foncier avec les usages, l'esthétique et la rentabilité du bailleur.

M. NÉHEMIE se fait le porte parole du mécontentement sur la propreté des voiries ou l'état de certains trottoirs. Par exemple, près de l'arrêt de bus Place d'Armes, il y a des nids de poules dangereux pour les personnes âgées. Il faut sécuriser ce lieu.

Il constate également que beaucoup de propriétaires n'entretiennent pas leurs haies côté voie publique (par exemple, rue de Gergovie, vers le Pourliat).

M. le MAIRE reconnaît que ces dernières semaines la commune est confrontée à des problèmes de propreté urbaine et que des points de collecte sauvage se sont multipliés dans le bourg ancien. Il a demandé aux services d'intervenir sur place et d'alerter Clermont Communauté.

S'agissant de l'entretien des haies, le service de Police Municipale fait régulièrement des courriers aux propriétaires négligents et la procédure permet en cas de récidive de faire réaliser les travaux d'égagement par nos soins aux frais des propriétaires.

M. DUBOISSET souligne que les élus de la commission d'accessibilité s'emploient à signaler les problèmes qu'ils voient.

M. SAUMUREAU demande que les différents problèmes lui soient communiqués.

Mme BOHATIER remarque qu'il y a des herbes folles le long des trottoirs.

M. le MAIRE répond que dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable, la ville a la volonté de ne pas utiliser d'herbicides, qui sont toxiques et polluants. Cela pose parfois des difficultés pour que les avaloirs restent bien dégagés. Il faut aussi que les administrés acceptent que certaines herbes poussent.

M. JAREMKO s'étonne de l'interruption de la pose des bacs à fleurs autour de l'église Saint-Pierre.

## **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H30**

### **PAS DE QUESTIONS CITOYENNES**

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 17 Octobre 2012 à 20 H 00**

**HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)**

- **Approbation PV de la séance du 19 Septembre 2012**

### **FINANCES :**

- N°2012/06/01** - Décision modificative N°3 Budget Principal 2012
- N°2012/06/02** - Décision modificative N°1 Budget ZAC de la Mourette 2012
- N°2012/06/03** - Exécution d'un mandat spécial Assemblée Générale et colloque OMS

### **DIRECTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- N°2012/06/04** - Vente d'un immeuble à l'OPHIS cadastré Section BR n° 218
- N°2012/06/05** - Achat à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée Section BL n° 193 appartenant à la Société ATAC
- N°2012/06/06** - Vente d'un terrain à AUVERGNE HABITAT cadastré Section BA n° 290
- N°2012/06/07** - Vente d'un immeuble à OPHIS cadastré Section BS n° 261
- N°2012/06/08** - Conseil Général – Commune de Beaumont – Communauté d'agglomération Convention pour aires de covoiturage (rue des Têtes et parking de la Mourette)

### **DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ :**

- N°2012/06/09** -Autorisation de signature d'un accord de coopération (projet Leader) Echanges et Coopération autour de l'accompagnement de groupes de musiques actuelles

### **QUESTIONS DIVERSES**

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2012

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille douze, le mercredi dix-sept octobre à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 09 octobre 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Hervé MANTELET, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NÉHEMIE, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Claudine OLEON-DUMAS	représentée par	Marie-Jeanne FARGIER
Nadine PIALOUX	représentée par	Pierre CASSAN
Jean-Baptiste AMBLARD	représentée par	Paul COLOMBIER
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Josiane BOHATIER
Jean-Paul CUZIN	représentée par	Alain DUMEIL

*M Jacques COCHEUX et Mme Marie-Jeanne FARGIER ont été nommés secrétaires de séance.*

**01. DECISION MODIFICATIVE N°3**  
**Budget Principal 2012**

M. DEWISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 Abstentions :**

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget principal 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>- 200 000 €</b>	<b>10 195 795,05 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>665 412 €</b>	<b>8 802 431,82 €</b>

**02. DECISION MODIFICATIVE N°1**  
**Budget ZAC de la Mourette 2012**

M. DEWISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget ZAC de la Mourette 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>9 089.60 €</b>	<b>669 956.33 €</b>

**03. EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE ET COLLOQUE OMS**

M. DEWISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DONNE** mandat spécial à Monsieur Marc SAUMUREAU pour se rendre à l'Assemblée Générale et au colloque du RFVS de l'OMS, les 23 et 24 octobre 2012,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

**04. VENTE D'UN IMMEUBLE A OPHIS**  
**CADASTRE SECTION BR N°218**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **AUTORISE** M. le Maire à céder l'immeuble cadastré section BR n° 218 d'une superficie de 74 m<sup>2</sup> pour un montant de 40 000 €uros,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.
- **DIT** que l'acte requis sera établi en la forme administrative,
- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par l'OPHIS
- **DESIGNE** P. Cassan, 1<sup>er</sup> adjoint, comme signataire au nom de la commune,
- **AFFECTE** le différentiel entre prix de vente et valeur du bien au titre de la pénalité due par la commune en application de l'article 55 de la loi SRU.

**05. ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE APPARTENANT A LA SOCIETE ATAC CADASTREE SECTION BL N°193**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus pour l'euro symbolique,
- **DIT** qu'un acte notarié sera établi par Me DUGAT, notaire à Beaumont,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit acte.

**06. VENTE D'UN TERRAIN A AUVERGNE HABITAT CADASTRE SECTION BA N°290**

M.CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité par 32 voix Pour et 1 Abstention :**

- **AUTORISE** M. le Maire à céder le terrain cadastré section BA n° 290 d'une superficie de 1 391 m<sup>2</sup> pour un montant de 150 000,00 euros,
- **AFFECTE** la différence entre prix de vente et valeur du bien au titre de la pénalité due par la commune en application de l'article 55 de la loi SRU,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

**07. VENTE D'UN IMMEUBLE A OPHIS CADASTRE SECTION BS N°261**

M. CASSAN présente le rapport

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à céder l'immeuble cadastré section BS n° 261 d'une superficie de 165 m<sup>2</sup> pour un montant de 30 000 €uros,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DIT** que l'acte requis sera rédigé en la forme administrative,
- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par l'OPHIS
- **DESIGNE** Pierre Cassan, 1<sup>er</sup> adjoint, comme signataire au nom de la commune,
- **AFFECTE** la différence entre prix de vente et valeur du bien au titre de la pénalité due par la commune en application de l'article 55 de la loi SRU.

**08. CONSEIL GENERAL - COMMUNE DE BEAUMONT - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**CONVENTION POUR AIRE DE COVOITURAGE (RUE DES TETES ET PARKING DE LA MOURETTE)**

M.CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions pour l'aménagement, la maintenance et l'entretien des deux aires de parking de covoiturage en agglomération sur la commune de Beaumont : l'une sur le Parking rue des Têtes, l'autre sur le parking de la Mourette (Halle des sports).

**09. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION (PROJET LEADER)**  
**ECHANGES ET COOPERATION AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DE GROUPES DE MUSIQUES ACTUELLES**

Mme LEMESLE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'accord de coopération « échanges et coopération autour de l'accompagnement de groupes de musiques actuelles », dans le cadre du programme LEADER.

**10. MODIFICATION D'UN POINT DE LA DELIBERATION 2012/03/10 « BAIL A REHABILITATION AVEC HABITAT ET HUMANISME IMMEUBLE SIS RUE DU TERRAIL CADASTRE BS n°355-356-357-362 » EN DATE DU 9 MAI 2012**

Rapport mis sur table.

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **MODIFIE** la délibération 2012/03/10 en remplaçant « bail à réhabilitation d'une durée minimum de 12 ans » par « bail à réhabilitation d'une durée minimum de 15 ans ».
- **CONFIRME** l'ensemble des autres dispositions de ladite délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

M LE MAIRE indique qu'il souhaite aborder deux questions.

En premier lieu, il souhaite aborder la question du cimetière pour lequel il a été décidé une réorganisation en profondeur et un travail à long terme. Dès demain, démarre une intervention sur les allées. Il ne s'agit pas seulement de les sarcler mais également d'y faire passer des fourreaux.

En 2013, sera lancée la création d'un espace de dispersion des cendres, l'aménagement d'un nouveau columbarium et d'un ossuaire.

Un système de sécurisation sera installé sur les deux portails principaux, avec gestion automatique des ouvertures et fermetures.

Tous les ans, à partir de 2013, une reprise des concessions va être organisée. Il s'agit de concessions à terme échu, à l'état d'abandon ou en déshérence. Ces concessions sont

signalées par des affichettes. Attention : aucun entretien sur ces sépultures ne peut être réalisé sans la volonté des ayants-droits. La procédure oblige donc à ne pas entretenir les concessions délaissées !

Des points d'eau et des arrosoirs sont mis à votre disposition. Merci de les respecter.

Les normes phytosanitaires modifient les traitements des mauvaises herbes dans les allées. Un nouveau matériel et une nouvelle organisation se mettent en place pour entretenir ces espaces.

M LE MAIRE conclut son intervention en indiquant qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

M. DUMEIL se réjouit de cette démarche. Il fait cependant remarquer que le coin sanitaire devra être remis en ordre et qu'il ne voit pas comment il pourrait rester en l'état. Il note qu'au cours du précédent mandat une procédure similaire avait été lancée et demande s'il s'agit d'une relance.

M LE MAIRE répond que la Commune remet tout à plat car au cours des procédures passées certains agents, croyant bien faire, avaient nettoyé les tombes, ce qui est interdit.

M. CASSAN complète en précisant que l'idée des travaux immédiats est bien de préparer l'avenir. Des fourreaux seront posés à une profondeur de 40 mètres minimum mais les travaux seront suspendus à compter du 26 octobre pendant la période de la Toussaint.

M. JAREMKO alerte sur la nécessité de faire attention au moment des ventes de concession car la moyenne de taille de la population s'est élevée. Il cite le cas d'une concession accueillant initialement six emplacements qui est devenue une concession pour deux.

M LE MAIRE évoque le deuxième sujet. Il s'agit du restaurant scolaire car la Commune est confrontée, depuis septembre, principalement sur l'école élémentaire Jean Zay, à des dépassements d'effectifs. Pour des questions évidentes de sécurité, les inscriptions nouvelles ont été bloquées sur le portail famille.

En outre, la jurisprudence a évolué et il n'est pas légal d'écarter certaines familles de l'accès au restaurant scolaire pour des critères étrangers au service tel que l'activité ou non activité professionnelle des parents.

Face à cette situation, la Municipalité a pris la décision d'utiliser la salle d'arts plastiques de l'école Jean Zay pour accueillir les enfants en surnombre étant précisé que l'activité arts plastiques sera relocalisée dans l'ancien hall de l'école maternelle.

Il s'agit de décisions qui ne se prennent pas de gaieté de cœur. Il faudra d'ailleurs voir si d'autres espaces ne pourraient pas être utilisés en complément. Pour accueillir les enfants on peut penser, par exemple, à la salle d'évolution.

Bien entendu, la Municipalité s'est interrogée sur le pourquoi de cette hausse de la fréquentation. Certains l'ont relié à la mise en place de la tarification au quotient familial. C'est en réalité un mouvement national où jouent la crise sociale et des évolutions sociétales. Ce n'est en tout cas pas propre à Beaumont.

Mme MONIER complète cette présentation en indiquant que les possibilités maximales sont actuellement de 224 places assises (112 X 2). Or certains jours il a fallu accueillir 235 enfants. La nouvelle capacité permettrait d'augmenter la capacité de 18 places soit au total 36 places sur deux services.

M LE MAIRE ajoute qu'une réflexion plus en profondeur sur la restauration scolaire va être lancée.

M. DUMEIL considère que cette solution est satisfaisante car la salle d'arts plastiques est à proximité du restaurant. Il fait cependant remarquer qu'il va falloir du matériel supplémentaire.

Il s'interroge sur l'augmentation possible du nombre d'enfants à la cantine si la journée scolaire est raccourcie à la rentrée de septembre 2013. Il souhaite en tout état de cause qu'un bilan soit fait de la mise en place de la tarification au quotient familial.

M. DEVISE répond qu'un récent article est paru dans « Beaumont en action » pour expliquer le fonctionnement de la cantine et de la tarification au quotient familial et complète son intervention en indiquant que l'investissement nécessaire pour augmenter les capacités d'accueil du restaurant s'élève à 6 000 € TTC.

M LE MAIRE souligne que la Municipalité a essayé d'être réactive et souhaite que chacun y mette du sien.

Mme MONIER indique que dès demain jeudi 18 octobre le portail famille sera modifié et accessible pour permettre les inscriptions nouvelles.

Mme THOMAS intervient pour dire qu'étonnamment la cantine n'est pas un service public obligatoire et que pourtant les communes font des efforts très importants pour faire fonctionner ce service.

M. DUMEIL se demande où en est la Municipalité des solutions à apporter pour changer l'emplacement du marché. Il craint que si rien n'est fait il n'y ait bientôt plus personne.

Mme THOMAS répond que diverses hypothèses ont été étudiées ou sont en cours d'étude :

- Suite à une étude faite par la police municipale, installer le marché rue du Grand Champ obligerait à changer le sens de circulation et à édicter une interdiction de stationner. Il serait nécessaire en plus d'avoir la présence de la police municipale le matin pour mettre en place un barriérage.
- Le parking du centre commercial Simply est trop petit pour accueillir le marché.
- Rue du Square le marché ne serait pas très visible
- Une autre proposition est à l'étude qui ne pourra voir le jour qu'après les travaux de l'Hôtel de Ville

## **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H20**

### **QUESTIONS CITOYENNES**

M. ISNARD intervient au sujet de l'exposition de photos installées en partenariat avec l'association STENOPE à partir du 8 octobre. Il indique qu'il a été interpellé par de nombreuses familles et qu'il a été lui-même choqué en compagnie de sa propre fille. Cette exposition comporte en effet des photos de toxicomanes et de prostituées qui sont dures et choquantes dans un couloir très fréquenté notamment par les enfants qui vont à l'école de musique. C'est la raison pour laquelle il a écrit au Maire pour lui demander de déplacer cette exposition dans un lieu fermé qui soit plus approprié.

Il constate qu'à première vue ce courrier a porté ses fruits puisque des photos ont été retirées rapidement et que le Maire a pris la bonne décision.

M LE MAIRE répond qu'un courrier de réponse à M. ISNARD est à sa signature et il en donne lecture intégrale :

*Monsieur,*

*J'ai bien reçu votre courrier du 10 octobre dernier concernant l'exposition de photographies organisée en partenariat avec l'association Sténopé et demandant « d'arrêter cette exposition dans les plus brefs délais, ou du moins de la déplacer dans un local fermé, en prévenant les visiteurs que certaines photos (pouvaient) heurter la sensibilité de certaines personnes ».*

*Il est vrai que deux clichés ont pu heurter la sensibilité visuelle de jeunes spectateurs et c'est pourquoi j'ai demandé qu'ils soient retirés, en concertation avec l'association co-organisatrice. Pour le reste, vous conviendrez avec moi que ce ne sont pas les*

*photographies en tant que telles qui sont choquantes mais bien plutôt le rapport qui est tissé avec le lien explicatif des textes qui les accompagnent, textes qui sont peu accessibles aux jeunes spectateurs.*

*C'est pourquoi j'ai estimé que je ne pouvais pas m'ériger en censeur de l'ensemble de l'exposition, sachant qu'une telle exposition est aussi l'occasion pour les adultes et pour les parents avec leurs enfants, de s'interroger sur la détresse de millions de femmes qui ne vivent pas dans le confort qu'offre notre société et notre République.*

*En vous priant de croire, Monsieur, en l'expression de mon dévouement à nos concitoyens.*

M. DUMEIL souligne que cette démarche a été la bonne ainsi que la décision de retirer certaines photos. Il poursuit en soulignant que concernant l'art photographique on est quelquefois sur une ligne de crête fragile. Il indique qu'il a consulté le livret d'accompagnement de l'exposition STENOPE intitulé « la féminité » et s'interroge sur certaines annonces publicitaires qui y figurent pour du commerce érotique ou pornographique.

M LE MAIRE indique qu'il s'en est également étonné auprès de STENOPE. S'agissant de l'exposition, il souligne que ce sont les textes qui sont durs mais qu'ils ne sont pas accessibles aux jeunes enfants.

M. COGNERAS intervient pour approuver le programme d'action présenté au titre du cimetière. Il souhaite cependant qu'un nettoyage des sanitaires soit réalisé car ils sont dans un état déplorable.

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 14 novembre 2012 à 20 H 00**

**HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)**

- **Approbation PV de la séance du 17 Octobre 2012**

### **FINANCES :**

- N°2012/07/01** - Décision modificative N°4 Budget Principal 2012
- N°2012/07/02** - Exécution d'un mandat spécial

### **RESSOURCES HUMAINE**

- N°2012/07/03** - Personnel communal : avenant concernant l'aménagement de taux du contrat d'assurance statutaire des agents affiliés à la CNRACL
- N°2012/07/04** - Personnel communal : autorisation de participation de la commune à la complémentaire santé des agents

### **DIRECTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- N°2012/07/05** - Approbation modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont
- N°2012/07/06** - Acquisition d'une parcelle par la commune (chemin vert)
- N°2012/07/07** - Acquisition d'une parcelle par la commune (chemin vert)

### **DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ :**

- N°2012/07/08** - Subvention exceptionnelle au Comité d'animation

### **QUESTIONS DIVERSES**

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE  
2012**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille douze, le mercredi 14 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 06 novembre 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.</b>
Présents	<b>30</b>	
Absents représentés	<b>3</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NÉHEMIE, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Jean-Baptiste AMBLARD	représenté par	Colette FAURIAUX
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Jean-Marie GORY
Jean-Paul CUZIN	représenté par	Alain DUMEIL

*M Serge DUBOISSET a été nommé secrétaire de séance.*

## **00. APPROBATION DU PV DU 17/10/11.**

Signalement du changement de nom de famille de Mme Marie-Christine Leymarie.  
M. DUMEIL fait remarquer qu'à la page 7 il faut remplacer le verbe « cercler » par « sarcler ».

## **01.DECISION MODIFICATIVE N°4** **Budget Principal 2012**

M. DEWISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 Abstentions :**

- **ADOpte la décision modificative n°4 du budget principal 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>10 195 795,05 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>85 500 €</b>	<b>8 887 931,82 €</b>

## **02. EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL**

M. DEWISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **DONNE mandat spécial à Monsieur Hervé MANTELET pour se rendre à la cérémonie de remise de prix qui se tiendra le 19 Novembre 2012 au Sénat,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.**

## **03. PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE TAUX DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS AFFILIÉS A LA CNRACL.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance avec CNP Assurances par l'intermédiaire de DEXIA SOFCAP, portant le taux à 9,33% avec maintien des garanties actuelles.**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2013.**

#### **04. PERSONNEL COMMUNAL : AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE la participation de la commune à la complémentaire santé des agents, selon les modalités ci-dessus.**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget 2013.**

#### **05. APPROBATION MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUMONT**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.**

**Le dossier du Plan Local d'Urbanisme modifié comprend :**

- **1 - Rapport de présentation**
- **2 - Règlement du Plan Local d'Urbanisme**
- **3 - Plan de Zonage**
- **4 - Plan des servitudes**
- **5 - Rapport du commissaire-enquêteur**

**Le Conseil Municipal est informé que :**

- **Le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture (ou la Sous-Préfecture).**
- **La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.**
- **La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en Préfecture (ou en Sous-Préfecture), sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.**

#### **06. ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR LA COMMUNE.**

M.CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE M. Le Maire à acquérir la bande nord de la parcelle BP 388 d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> appartenant à Mme MAURAN Colette épouse DELRAN au prix de 3 €/m<sup>2</sup>.**
- **DIT que cette transaction fera l'objet d'un acte notarié.**
- **DIT que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.**

#### **07. ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR LA COMMUNE**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE M. Le Maire à acquérir la bande nord de la parcelle BP 387 d'une superficie de 108 m<sup>2</sup> appartenant à M. Jean-Claude QUESNE au prix de 3 €/m<sup>2</sup>.**
- **DIT que cette transaction fera l'objet d'un acte notarié, DIT que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.**

#### **08. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ D'ANIMATION.**

M.CHAPUIS présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au Comité d'Animation de 1000,00 €,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la commune pour l'année 2012.**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer les documents afférents.**

#### **09. VŒU DE SOUTIEN AU PROJET D'INSCRIPTION DE LA CHAÎNE DES PUY ET DE LA FAILLE DE LIMAGNE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.**

Le projet d'inscription de la chaîne des Puy et de la faille de Limagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a été lancé à l'initiative du Conseil Général du Puy-de-Dôme et construit conjointement par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et les services de l'Etat, avec le soutien de la Région Auvergne, de l'Agglomération Clermontoise et de nombreuses Communes

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de protection et de valorisation menées depuis 1977, et la création du PNRVA, dont le classement de la Chaîne en 2000 au titre de la loi 1930 sur les monuments naturels et les sites, et la labellisation GRAND SITE de France en 2008.

Concilier évolution sociale et économique, privilégier un développement local durable, préserver les paysages, valoriser la recherche scientifique...la commune de Beaumont, ville OMS, s'inscrit pleinement dans cette approche.

**Aussi, le Conseil Municipal de Beaumont à l'Unanimité soutient cette démarche pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ces sites.**

#### **FIN DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M.LE MAIRE indique que le 1<sup>er</sup> décembre, jour du marché de Noël, des visites du chantier de l'hôtel de Ville vont être programmées (3 pour l'instant : 10h-11h-15h) leur durée

sera de  $\frac{3}{4}$  d'heure. Les inscriptions se feront auprès des animateurs de la maison du chantier. Il souhaite également faire référence au chantier AFPA (2 beaumontois ont été retenus) et 9 stagiaires ont intégré ce chantier. Le travail est remarquable et les différents partenariats ont été très intéressants (PLIE, Pole Emploi...).

M.NEHEMIE informe que le chantier pose un problème au niveau de l'accessibilité de la salle des fêtes. Il avait cru comprendre qu'un accès serait prévu. Ce problème va être accru par le fait que d'autres manifestations vont avoir lieu de nuit sur un terrain très accidenté. Il serait souhaitable qu'une solution soit mise en place car en cas de souci, la commune pourrait être mise en cause.

M. LE MAIRE dit qu'il s'agit d'un chantier et que par définition il occasionne quelques nuisances. Le cheminement fluctue au gré de l'avancée du chantier. Il indique qu'il va aborder ce problème avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. DUMEIL pense qu'il faudrait baliser le chemin à emprunter au moins tous les week end car les gens se perdent sur le chantier.

M. LE MAIRE répond que cette proposition est très difficile à mettre en place et qu'il va solliciter la maîtrise d'ouvrage.

M. JAREMKO propose de passer par l'impasse qui existe aujourd'hui pour accéder à l'immeuble car c'est l'endroit le plus court.

M. LE MAIRE répond qu'il faut faire le point avec les travaux.

M. DUMEIL souhaite aborder la problématique des graffiti sur la commune qui est somme toute assez préservée. La porte de l'église en a été victime dernièrement. Il pense qu'il faut continuer à traiter ce problème le plus vite possible afin d'éviter la récurrence et la multiplication de ces détériorations.

M. LE MAIRE remercie les services de la commune qui ont été très rapides afin de traiter ce problème et pense que c'est une bonne politique pour préserver l'espace public de la commune.

M. JAREMKO indique qu'il y a un vitrail à restaurer dans l'église Saint-Pierre et qu'il faudrait peut être revoir la sécurisation des fenêtres.

Mme BOHATIER explique qu'elle a été saisie par des beaumontois qui se plaignent de l'éclairage public rue Gambetta.

M. CASSAN répond qu'il y a entre 3 et 5 campagnes de remise à niveau par an et que cela sera signalé.

Mme THOMAS souhaite intervenir :

**« Pérennité des aides alimentaires de l'Union européenne : une nécessité vitale pour des millions d'européens »**

Le vendredi 23 novembre prochain, les Chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union européenne devraient statuer sur l'avenir du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD).

Voté en 1987 par les institutions européennes, ce programme historique d'aide alimentaire européenne coûte seulement 1€ par Européen et par an, et permet - depuis

plus de 25 ans - d'assurer les besoins vitaux alimentaires de plus de 18 millions de personnes en grande difficulté.

En cette période de crise financière et économique aggravée où la flambée des prix agricoles et des prix à la consommation rendent inaccessibles à des dizaines de millions d'Européens des produits alimentaires de première nécessité, la disparition du PEAD n'est pas à exclure.

Cette menace est intolérable, de nombreuses associations dénoncent d'ailleurs « cette Europe qui sauve les banques et qui ne tend pas la main à ses pauvres ».

En France, le projet de la Commission européenne de refonte du PEAD signifierait 130 millions de repas en moins en un an pour notamment les quatre associations que sont la Fédération française des Banques alimentaires, le Secours populaire, la Croix-Rouge et les Restos du coeur ; mais aussi pour les milliers d'autres associations qui agissent localement. Ce qui représente 23% à 50% de l'aide du PEAD pour la distribution des denrées alimentaires.

Comment cette Europe qui se donne pour objectif la réduction de 20% de la pauvreté d'ici 2020, pourrait-elle acter la suppression du PEAD ? Les pouvoirs publics ne doivent pas arrêter l'aide européenne alimentaire alors qu'un nombre croissant de familles de l'Union européenne bascule dans la pauvreté. Aujourd'hui, ce sont 116 millions de citoyens Européens qui sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale. Parmi eux, ce sont près de 40 millions d'hommes et de femmes qui souffrent de privation matérielle aigüe.

Le Conseil Municipal de Beaumont demande au gouvernement Français d'agir au sein de l'Union Européenne pour exiger la reconduction de l'aide alimentaire et la revalorisation de son montant. »

Mme VERDIER indique que les associations caritatives comptent beaucoup sur les dotations européennes et qu'il est important de se mobiliser à ce sujet.

**CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H05**

**PAS DE QUESTIONS CITOYENNES**

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 19 Décembre 2012 à 20 H 00**

**HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal  
(Maison des Beaumontois : Salle Gondiliane et Apolline)**

- **Approbation PV de la séance du 14 Novembre 2012**

### **ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- N°2012/08/01 - Démission de M Cuzin, Nomination de M Caron, Commission Finances, Ressources Humaines et Développement Economique : Proposition d'un nouveau membre**

### **FINANCES :**

- N°2012/08/02 - DOB**
- N°2012/08/03 - DM n°5 : budget principal 2012**
- N°2012/08/04 - Tarifs régie publicitaire supports communaux**

### **RESSOURCES HUMAINE**

- N°2012/08/05 - Personnel communal : avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6**
- N°2012/08/06 - Personnel communal : modification du tableau des effectifs :  
Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe  
Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe**
- N°2012/08/07 - Personnel communal : modification du tableau des effectifs :  
Création de 2 postes d'Adjoints Techniques de 1<sup>ère</sup> Classe**
- N°2012/08/08 - Recensement de la population 2013. Recrutement temporaire de Personnel d'enquête.**

### **DIRECTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- N°2012/08/09 - Echange de Terrain Chemin vert**

### **DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ :**

- N°2012/08/10 - Convention de résidence entre la ville de Beaumont et la compagnie « Les Guêpes Rouges-Théâtre » Renouvellement 2013-2016**

### **INFORMATIONS :**

- **Décisions du Maire**
- **Communication Révision Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne.**
- **Rapport annuel du délégataire Veolia Eau**

### **QUESTIONS DIVERSES**

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2012

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille douze, le mercredi 19 décembre à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 11 décembre 2012, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	30	
Absents représentés	2	
Absents non représentés	1	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE, Adjointes et Adjoint au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Jacqueline BOSCHER                      représentée par      Pierre CASSAN  
Caroline TAILHARDAT                    représentée par      Alain DUMEIL

**Absent non représenté :**

Patrick NEHEMIE

*M Paul COLOMBIER a été nommé secrétaire de séance.*

## **00. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14/11/12.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, à la majorité par 32 voix Pour et 1 Non participation au vote :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2012.

### **01. DEMISSION DE M CUZIN, NOMINATION DE M CARON, COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : PROPOSITION D'UN NOUVEAU MEMBRE.**

**M LE MAIRE** présente le rapport et indique que M CARON remplacera M CUZIN au sein du Conseil Municipal.

**M LE MAIRE** souhaite la bienvenue à M CARON.

### **02. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013.**

**M. DEWISE** présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2013.

### **03. DECISION MODIFICATIVE N°5. BUDGET PRINCIPAL 2012.**

**M DEWISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 8 Abstentions :**

- **ADOpte** la décision modificative n°5 du budget principal 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>10 199 129,09 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>433 000 €</b>	<b>9 320 931,82 €</b>

### **04. TARIFS REGIE PUBLICITAIRE SUPPORTS COMMUNAUX.**

**M COCHEUX** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** les tarifs pour la publicité des supports communaux,

### **05. PERSONNEL COMMUNAL. AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE L'ECHELLE 6.**

**Mme BONNIN** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **FIXE** les ratios à 100%, pour l'accès à l'échelon spécial de l'échelle 6 pour les fonctionnaires de la collectivité appartenant à une autre filière que la filière technique

**06. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION : D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création à temps complet à compter du 01/01/2013 :
- **D'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**
- **D'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**
  
- **APPROUVE** la suppression à compter du 01/01/2013 :
- **D'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe**
- **D'un poste d'agent de maîtrise**
- **D'un poste d'agent de maîtrise principal**

**07. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de deux postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013,
- **ADOpte** de ce fait le tableau des effectifs du personnel tel qu'il figure en annexe.

**08. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013. RECRUTEMENT TEMPORAIRE DE PERSONNEL D'ENQUETE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE M le Maire** à prendre les mesures nécessaires pour ces recrutements ;
- **RETIENT** les modalités de rémunération ci-avant exposées et **AUTORISE M le Maire** à arrêter les attributions individuelles en fin d'opérations en vue des évaluations ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants à la rémunération et aux indemnités étant précisé que les recettes versées par l'INSEE viendront compenser à hauteur de 2 459 euros, l'inscription nécessaire au BP 2013 pour cette opération.

**09. ECHANGE DE TERRAINS (CHEMIN VERT).**

M CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE M le Maire à procéder à l'échange d'une partie d'environ 70 m<sup>2</sup> de la parcelle communale BP 382 (anciennement dénommée AR 250) contre une partie d'environ 70 m<sup>2</sup> de la parcelle BP 363 (anciennement dénommée AR 246) appartenant à Mme ABEIL,**
- **DIT que cet échange se fera sans soulte,**
- **DIT que cette transaction fera l'objet d'un acte notarié,**
- **DIT que les frais liés à cet échange acquisition seront à la charge de la commune.**

**10. CONVENTION DE RESIDENCE ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT ET LA COMPAGNIE « LES GUEPES ROUGES – THEATRE » RENOUVELLEMENT 2013/2016).**

**MME LEYMARIE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **APPROUVE** la teneur de la convention ci-annexée
- **AUTORISE M Le Maire, à signer avec la compagnie « Les Guêpes Rouges-Théâtre », la convention de résidence annexée**
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur le 3 Février 2013

**11. DEMANDE DE SUBVENTION DETR. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.**

**M LE MAIRE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise M le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2013, au bénéfice du projet de reconstruction du Centre Technique Municipal.**
- **DIT que le plan de financement complet sera communiqué ultérieurement**

**DECISION DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CM.**

**M CASSAN** présente les décisions.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE.**

**Mme PIALOUX** présente cette communication et indique que les documents seront déposés en Mairie. Une information sera également communiquée via le site internet de la commune.

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE VEOLIA EAU ANNEE 2011.**

**Mme PIALOUX** présente ce rapport.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M DUMEIL** demande pourquoi il n'y a pas d'illumination de Noël cette année.

**M Le MAIRE** indique que les décorations ont été détruites ou endommagées dans l'incendie du CTM et que des choix ont dû être faits.

**Mme THOMAS** indique qu'il faut un budget d'environ 3 000 € pour décorer un arbre. C'est trop onéreux. Tout le stock d'illuminations a brûlé et nous n'avons plus rien alors que celui-ci se constitue au fil du temps avec les achats de chaque année.

**M SAUMUREAU** indique que des sapins ont été vandalisés ou volés. Il trouve cela très dommageable.

## **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H10**

## **PAS DE QUESTIONS CITOYENNES.**